

MANITOBA

LOI SUR LES CIMETIÈRES

DEMANDE EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS AU "PROPRIÉTAIRE" OU AU MANDATAIRE DU "PROPRIÉTAIRE" concernant la vente ou la location de lots, d'emplacements, de niches ou d'autres espaces dans un cimetière, un columbarium ou un mausolée.

Dans le cas d'un renouvellement, veuillez indiquer le numéro de l'ancien permis : _____

1. a) nom du requérant (veuillez utiliser des caractères d'imprimerie) : _____
- b) adresse du requérant : _____
- c) numéro de téléphone du requérant à domicile : _____
- d) date de naissance du requérant (jour, mois et année) : _____
- e) employeur du requérant : _____
- f) adresse de l'employeur : _____

FAIT à _____, le _____ 20 __.

Témoin : _____ SIGNATURE DU REQUÉRANT : _____

CONFIRMATION ET APPROBATION DE L'EMPLOYEUR

Je confirme que, dès la délivrance du permis, nous retiendrons les services du requérant à titre de mandataire, en conformité avec les renseignements fournis dans la demande figurant ci-dessus. Nous avons fait savoir au requérant que, dans l'éventualité de sa délivrance, le permis ne l'autorisera à vendre que pour le compte de l'employeur qui y sera nommé.

FAIT le : _____ Signataire pour le compte de l'employeur : _____

Instructions : Veuillez remplir la demande au complet et la faire ensuite parvenir à l'adresse suivante : Régie des services publics, pièce 400, 330 avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4.

Droits : 27,50 \$ par année - veuillez libeller le chèque ou le mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.